

Assemblée Générale Ordinaire **Exercice 2010**

Lundi 10 Octobre 2011



Association
Départementale de
l'Élevage
VARois

Rapport moral du Président

Mesdames, Messieurs, Chèr(e)s Collègues,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre présence à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Dans le rapport moral de la précédente Assemblée Générale, je soulignais avec insistance l'importance de l'action collective pour mieux faire évoluer notre métier et surtout le défendre. Même si les syndicats agricoles, qu'ils soient généralistes ou spécialisés, mènent souvent des actions dans l'intérêt général, il est important que leurs actions soient connues et diffusées afin de coordonner les efforts de chacun d'entre nous dans l'objectif d'une efficacité maximale. Nous nous devons d'être audibles et crédibles face aux défis qui s'imposent aujourd'hui, que ce soit pour la prédation, pour la reconnaissance et la préservation de nos espaces pastoraux et de nos pratiques ou pour notre droit à mettre en marché nos produits.

Sur ce dernier point, même si cela dérange certaines corporations, nous devons faire en sorte de répondre aux attentes des citoyens varois, qui sont à la recherche de produits alimentaires typiques et sains, mais il nous faut réaliser un lourd travail à la fois de sensibilisation sur la saisonnalité de nos productions et leur coût, mais aussi de partage des charges et du temps de travail.

C'est la raison pour laquelle je souhaite relancer le projet de mutualisation du transport des animaux vers les abattoirs et du retour de la viande sur les exploitations. Nous avons tenté de le mettre en place en 2004, mais trop peu d'éleveurs s'étaient alors lancés dans la vente directe légale de viande. Aujourd'hui, les choses changent, tant du fait de la pression des pouvoirs publics que des exigences de la conditionnalité des aides avec la réforme de l'identification électronique. Franck Tilotta va nous présenter lors de cette Assemblée Générale les premières lignes de ce projet afin que nous discutons des options les plus envisageables. Nous espérons pouvoir vous proposer des solutions avant le printemps 2012.

Je profite de cet espace pour faire remonter à l'administration les difficultés auxquelles les éleveurs doivent faire face en ce moment. Tout d'abord, les attaques de loups se multiplient et les éleveurs doivent sans cesse toujours plus se protéger, mais il s'agit à mon avis d'une fuite en avant sans fin. Bientôt, les éleveurs devront enfermer leurs animaux en permanence au nom du droit aux loups de vivre en liberté. Les éleveurs sont soumis au respect du bien-être animal alors que les loups laissent des plaies abominables sur nos animaux. De là à croire que les loups ont plus de droits que les éleveurs, il n'y a qu'un pas. Je demande à l'Administration de bien réfléchir aux conséquences de leurs décisions. Par ailleurs, la réglementation concernant la conditionnalité des aides est tellement complexe qu'elle n'est pas maîtrisable par les éleveurs. Les enjeux économiques sont tellement importants que chaque contrôle est vécu comme un calvaire par les éleveurs. Bientôt, il leur faudra prendre un avocat spécialisé lors de chaque contrôle. Ce n'est pas normal. Je souhaite que la prochaine réforme de la PAC soit l'occasion de simplifier à la fois les démarches et la réglementation applicable.

Je tiens enfin à rappeler que cette année 2010 a été marquée par des inondations meurtrières, qui ont aussi causé des dégâts considérables aux éleveurs. Même si aujourd'hui la plupart des sinistrés remontent doucement la pente, nous devons continuer à les soutenir du mieux que nous le pouvons pour qu'ils reviennent à une situation normale.

Je vous remercie.

Le Président,
Loïc de SALENEUVE

COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2010

Actions relevant directement de l'ADEVar

1. Ramassage de laits et fromages pour autocontrôles

19 éleveurs se sont engagés en 2010 pour 2 à 4 passages dans l'année, soit 2 de plus que l'an passé. Cette action permet pour un coût raisonnable (100 €, quel que soit le nombre de passages) de se mettre en conformité avec la réglementation « sans y penser », d'avoir un contact avec un technicien, d'anticiper d'éventuels problèmes sanitaires...

2. Actions de défense de la filière

Le Président de l'ADEVar est intervenu à plusieurs reprises en soutien aux syndicats partenaires auprès des autorités compétentes pour défendre soit des éleveurs, soit la filière en général.

a. Défense des intérêts de Gilles AMIRAT

Cet éleveur caprin fromager fermier a vu un de ses propriétaires foncier dénoncer sa convention de pâturage. Or, une partie des parcours loués dans le cadre de cette convention était engagée dans une MAET DFCI. L'éleveur en a immédiatement informé la DDTM du Var, qui lui a, en retour, imposé des pénalités financières. S'appuyant sur la réglementation en vigueur et après discussion avec la DDTM83 sur le statut particulier des conventions pluriannuelles de pâturage, l'ADEVar a obtenu que ces pénalités soient levées.

b. Problématique du loup

L'ADEVar a appuyé les positions de la Fédération Départementale Ovine auprès de l'Administration : il est urgent de maîtriser la population de loups afin d'une part d'éviter une colonisation de l'espace pastoral du département, et d'autre part de réduire les attaques sur les troupeaux du haut-Var.

c. PHAE 2

La DDTM du Var a pris, sans avoir consulté la profession, un arrêté préfectoral limitant le droit aux éleveurs d'engager de nouvelles surfaces, alors que des crédits étaient disponibles au niveau régional. Grâce à l'action coordonnée de l'ADEVar et de la FDO83, appuyées par la Chambre d'Agriculture du Var, la DDTM a finalement sollicité les crédits supplémentaires pour satisfaire au moins partiellement toutes les nouvelles demandes.

d. ONF

Afin d'éviter les passe-droits qui pourraient défavoriser certains éleveurs pour l'attribution de concessions de pâturage en forêt soumise, l'ADEVar a demandé à ce que la Commission Départementale prévue par le Code Forestier soit remise en place. En effet, jusqu'alors, les membres de la commission étaient consultés par courrier et l'absence de réponse valait consentement. Même si cette procédure était simplifiée, elle était souvent simpliste car elle ne permettait pas de discussion sur le bien-fondé de contraintes imposées par l'ONF ou le bailleur. Même s'il reste encore des points à améliorer sur son fonctionnement, cette Commission a permis d'instaurer un nouvel espace d'échanges et de discussion entre l'administration, les forestiers et les éleveurs.

e. Inondations

L'ADEVAR a été sollicitée par la Préfecture au lendemain des inondations pour évaluer le risque sanitaire dû aux cadavres d'animaux et connaître la situation géographique des troupeaux avant la catastrophe ainsi que les coordonnées de leurs propriétaires. La bonne connaissance du terrain et des éleveurs a permis une intervention rapide et efficace des autorités et de la société d'équarrissage. Les cadavres de 63 chevaux, 29 ânes, 15 poneys, 3377 ovins et caprins et 8 bovins ont été recensés par cette société.

Par ailleurs, le Président de l'ADEVAR a exercé un intense travail de lobbying vis-à-vis des autorités et des collectivités territoriales afin que les éleveurs sinistrés, dont certains étaient déjà en difficulté sociale et financière, puissent obtenir réparation le plus rapidement possible.

Actions relevant du Service Élevage de la Chambre d'Agriculture du Var

L'équipe Elevage de la Chambre d'Agriculture du Var se compose de 2 conseillers et une assistante, représentant 2,5 équivalents temps plein. Un équivalent de 0,7 ETP est mis à la disposition du Groupement de Défense Sanitaire du cheptel du Var, du Syndicat des Eleveurs Laitiers et Fromagers du Var et de la Fédération Départementale Ovine.

1. Recherche de références en élevage ovin.

Le programme départemental de recherche de références se décompose en deux modalités distinctes : le Socle National, qui analyse des systèmes d'exploitation et les Références Thématiques, qui analysent une problématique spécifiquement régionale.

a. Les suivis de systèmes d'exploitations

Sur le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 étaient prévus des suivis d'exploitation en vente directe et/ou en Bio. Nous en avons profité pour suivre 2 élevages, et allons essayer d'en suivre un autre sur l'exercice 2011.

Par ailleurs, les 2 volontaires pour un suivi en système herbassier se sont désistés. Il était toutefois difficile d'obtenir des données fiables, car ces éleveurs avaient des difficultés à enregistrer leurs pratiques et leurs données économiques.

b. Travaux thématiques à partir ou autour des réseaux : Etude des conséquences de la PAC

☞ participation aux réunions régionales

☞ la Chambre d'Agriculture du Var a appuyé 64 éleveurs (contre 17 en 2008 et 34 en 2009) à la déclaration de leurs surfaces sur documents officiels ou via TÉLÉPAC®.

2. Recherche de références en élevage caprin.

a. Réseau économique.

6 exploitations représentatives sur le département du Var ont été choisies et suivies, elles serviront de socle pour l'observatoire de la filière. Le suivi se fera grâce à la réalisation de GTE (Gestion Technico Economique).

Il permet le calcul :

- Des principaux critères de résultats globaux de l'atelier caprin (marge brute) et de ses principaux domaines économiques (valorisation du litre de lait, concentré par chèvre,...)
- Des principaux indicateurs analytiques et de fonctionnement explicatifs ou constitutifs de ces résultats.

b. Réseau Thématique.

Les thèmes engagés en 2010 :

- ↗* Elevages caprins et agriculture biologique : une caractérisation des élevages en AB a été réalisée, et enquête sera envoyée en 2011 auprès des élevages pour identifier les projets de conversion et leurs freins.
- ↗* Code Mutuel de Bonnes Pratiques d'Elevage : évaluation de la conformité des exploitations avec les règles de la conditionnalité.
- ↗* Appuis à projets : conseils auprès de particuliers concernant des projets d'installation.

L'équipe des techniciens départementaux a élaboré les modalités d'étude de ces travaux. Les aspects méthodologiques et de synthèses des résultats ont été réalisés en collaboration avec l'Institut de l'Elevage.

3. Contrôle laitier.

Il s'agit d'un programme national visant à recueillir des données précises concernant les productions laitières. L'objectif premier est de permettre aux éleveurs adhérents de rationaliser leurs schémas de sélection d'animaux reproducteurs en vue de maintenir ou d'augmenter la quantité et/ou la qualité technologique du lait.

Les techniciens de la Chambre d'Agriculture assurent la logistique et la mise en place du contrôle laitier en prestation pour la Coopérative Service Elevage. En 2010, du fait de la forte hausse des tarifs du Contrôle Laitier Officiel, un seul éleveur caprin (contre 6 caprins et 1 bovin en 2008 et 2 caprins et 1 bovin en 2009) a maintenu son inscription. Par ailleurs, 14 éleveurs caprins se sont engagés en contrôle laitier simplifié (contre 8 en 2008 et 13 en 2009).

Un seul éleveur caprin réalise encore des inséminations artificielles et participe ainsi à la diffusion de la génétique sur le département et la région.

Le contrôle laitier sur les ovins-lait a été arrêté en 2009 du fait de la charge de travail importante que cela représentait et du peu d'intérêt qu'on manifesté les professionnels pour cette prestation.

4. Actions sanitaires

Les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Var assurent, en collaboration avec un vétérinaire-conseil, les suivis technique et administratif du Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel du Var.

5. Suivis JA

En 2010, 5 jeunes agriculteurs ont bénéficié du Suivi J.A. : 3 éleveurs caprins, 2 éleveurs ovins. Les éleveurs caprins ont permis la réalisation d'une GTE pour une valorisation régionale et nationale de leurs données. Les éleveurs ovins passeront en GTE sur la campagne 2011.

6. Audits et suivis RMI

En 2010, 2 éleveurs (1 ovin, 1 caprin) ont été audités afin d'établir un diagnostic de leur exploitation et d'évaluer la pérennité leurs projets. Par ailleurs, 10 éleveurs ont été suivis pour évaluer leur progression par rapport aux recommandations qui leur avaient été faites.

7. Actions de formation collective

Deux sessions de formation ont eu lieu les 25/11/2010 et 08/12/2010 concernant les pathologies en élevage de ruminants et la conditionnalité des aides PAC. 14 éleveurs y ont participé.

ADEVAR					
COMPTÉ DE RESULTAT - EXERCICE 2010					
CHARGES	2009	2010	PRODUITS	2009	2010
Matériel technique et services <i>= prestations (Comptable)</i>	478 €	482 €	Prestations de services <i>⇒ au lieu de 1900 €</i>	1 900 €	1 800 €
Salaires	- €	- €	Subventions	- €	- €
Déplacements, frais de réception	- €	- €	Cotisations adhérents	1 610 €	1 380 €
Fournitures	269 €	346 €	Produits financiers	1 517 €	1 274 €
Impôts, charges, assurances	507 €	336 €	Produits exceptionnels	0 €	0 €
Cotisations professionnelles	460 €	100 €	Divers	- €	- €
Amortissements	- €	- €			
Cotisations sur salaires	- €	- €			
Pertes sur créances irrécouvrables	- €	- €			
TOTAL	1 714 €	1 264 €	TOTAL	5 027 €	4 454 €
			RESULTAT DE L'EXERCICE 2010 : 3 190 €		
Placements au 31/12/2010 : 31859,60 € (CAPITOP) + 52997 € (Livret A)					
Le Trésorier,			Le Président,		
Richard Roux.			Loïc de Saleneuve.		

ADEVAR					
BILAN - EXERCICE 2010					
ACTIF	2009	2010	PASSIF	2009	2010
Immobilisations corporelles		- €	Variations de capital	- 27 099 €	- 27 099 €
Participations	87 €	87 €	Réserves	101 079 €	104 392 €
Immobilisations financières	76 €	76 €	Résultat de l'exercice	3 313 €	3 190 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	164 €	163 €	TOTAL FONDS ASSOCIATIF	77 293 €	80 483 €
Créances	1 380 €	1 950 €	Fournisseurs et rattachés	478 €	574 €
Valeurs mobilières de placement	21 675 €	21 675 €	Dettes fiscales et sociales	304 €	123 €
Disponibilités	54 644 €	57 392 €			
Charges constatées d'avance	213 €				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	77 912 €	81 017 €	TOTAL DETTES	783 €	697 €
TOTAL	78 076 €	81 180 €	TOTAL	78 076 €	81 180 €
Le Trésorier, Richard Roux.			Le Président, Loïc de Saleneuve.		

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL - EXERCICE 2011				
CHARGES			PRODUITS	
Matériel technique et services	500 €		Prestations de services	2 200 €
Salaires et charges	0 €		Subventions	
Déplacements, carburants des administrateurs	0 €		Cotisations adhérents (6x230 €)	1 380 €
Fournitures	300 €		Produits financiers	1 000 €
Impôts, charges, assurances	600 €		Produits exceptionnels	0 €
Cotisations professionnelles	500 €		Divers	0 €
Amortissements	0 €			
Charges exceptionnelles	0 €			
TOTAL	1 900 €		TOTAL	4 580 €
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2011				2 680 €
Le Trésorier, Richard Roux.			Le Président, Loïc de Saleneuve.	